

AR Prefecture017-200041614-20250304-2025_03_17-DE
Reçu le 13/03/2025Aunis
- Sud -

Imagine la futuralté

COMMUNAUTE DE COMMUNES AUNIS SUD

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du mardi 04 mars 2025
DELIBERATION n°2025_03_17**MODIFICATION DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME SUR CREDITS DE PAIEMENT (AP/CP)
N°2015-01 POLE GARE DE SURGERES**

Nombre de membres :			L'an deux mille vingt-cinq, le quatre mars à dix-huit heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Aunis Sud, légalement convoqué, s'est réuni au siège de la Communauté de Communes sur la commune de Surgères, sous la présidence de Monsieur Jean GORIOUX
En exercice	Présents	Votants	
50	30	38	
Quorum : 26			
Présents / Membres titulaires : Jean GORIOUX (a reçu pouvoir de Pascale BERTEAU) - Catherine DESPREZ (a reçu pouvoir de Kevin BAYNAUD) - Christian BRUNIER - Raymond DESILLE - Micheline BERNARD - Gilles GAY (a reçu pouvoir de Joël LALOYAUX) - Eric BERNARDIN - Pascal TARDY (a reçu pouvoir de Lydia BERETTI) - Christophe RAULT - Didier BARREAU - Anne-Sophie DESCAMPS - Christelle GRASSO (a reçu pouvoir de Barbara GAUTIER) - Pascale GRIS (a reçu pouvoir de Sylvie PLAIRE) - Hervé GAILDRAT - Emmanuel JOBIN - Marie-France MORANT (a reçu pouvoir de François PELLETIER) - Olivier DENECHAUD - Baptiste PAIN - Florence VILLAIN - Pascal MAGINOT (a reçu pouvoir de Angélique PEINTRE) - Christophe FOLOPPE - Valérie RIVÉ - Philippe BARITEAU - Jean-Michel SOUSSIN - Marylise BOCHE - Philippe BODET - Stéphane AUGÉ - Frédérique RAGOT - Thierry PILLAUD - Danièle BALLANGER			
Présents/ Membres suppléants :			
Absents : Emmanuel NICOLAS, Steve GABET, David CHAMARD, Matthieu CADOT, Alisson CURTY, Éric GUINOISEAU, Bruno CALMONT, Jean-Yves ROUSSEAU, Younes BIAR, Laurent ROUFFET, Thierry BLASZEZYK, Didier TOUVRON			

Secrétaire de Séance : Jean-Michel SOUSSIN	Auteur de l'acte : Jean GORIOUX, Président
Convocation envoyée le : 26 février 2025	Télétransmission en préfecture le : 13 MARS 2025
Affichage de la convocation le : 26 février 2025	n°: 017-200041614-20250304-2025_03_17-DE Date de publication sur le site Internet : 13 MARS 2025

AR Prefecture

017-200041614-20250304-2025_03_17-DE

Recu le 13/03/2025

MODIFICATION DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME SUR CREDITS DE PAIEMENT (AP/CP) N°2015-01 POLE GARE DE SURGERES

Vu l'article L2311-3 du Code Général des Collectivités Territoriales précisant que les dotations budgétaires affectées aux dépenses d'investissement peuvent comprendre des autorisations de programme et des crédits de paiement,

Vu l'article R2311-9 du Code Général des Collectivités Territoriales précisant les modalités de présentation des autorisations de programme,

Vu la délibération n°2015-04-04 du 14 avril 2015 approuvant l'autorisation de programme sur crédits de paiement n°2015-01 Pôle Gare de Surgères,

Vu la délibération n°2015-10-06 du 20 octobre 2015 modifiant l'autorisation de programme sur crédits de paiement n°2015-01 Pôle Gare de Surgères,

Vu la délibération n°2016-03-50 du 29 mars 2016 modifiant l'autorisation de programme sur crédits de paiement n°2015-01 Pôle Gare de Surgères,

Vu la délibération n°2017-02-38 du 21 février 2017 modifiant l'autorisation de programme sur crédits de paiement n°2015-01 Pôle Gare de Surgères,

Vu la délibération n°2018-03-20 du 20 mars 2018 modifiant l'autorisation de programme sur crédits de paiement n°2015-01 Pôle Gare de Surgères,

Vu la délibération n°2019-03-44 du 26 mars 2019 modifiant l'autorisation de programme sur crédits de paiement n°2015-01 Pôle Gare de Surgères,

Vu la délibération n°2020-02-51 du 18 février 2020 modifiant l'autorisation de programme sur crédits de paiement n°2015-01 Pôle Gare de Surgères,

Vu la délibération n°2021-02-44 du 23 février 2021 modifiant l'autorisation de programme sur crédits de paiement n°2015-01 Pôle Gare de Surgères,

Vu la délibération n°2022-02-46 du 22 février 2022 modifiant l'autorisation de programme sur crédits de paiement n°2015-01 Pôle Gare de Surgères,

Vu la délibération n°2023-02-15 du 21 février 2023 modifiant l'autorisation de programme sur crédits de paiement n°2015-01 Pôle Gare de Surgères,

Vu la délibération n°2023-02-15 du 21 février 2023 modifiant l'autorisation de programme sur crédits de paiement n°2015-01 Pôle Gare de Surgères,

Vu la délibération n°2024-03-16 du 5 mars 2024 modifiant l'autorisation de programme sur crédits de paiement n°2015-01 Pôle Gare de Surgères,

Considérant les crédits de paiement inscrits au budget primitif 2025 du budget principal de la Communauté de Communes Aunis Sud,

Monsieur Jean GORIOUX, Président, présente la mise à jour de l'AP/CP n°2015-01 :

AR Prefecture

017-200041614-20250304-2025_03_17-DE
Recu le 13/03/2025

AP/CP n°2015-01 Pôle gare de Surgères	Réalisé 2015-2023	Réalisé 2024	Prévisionnel 2025	Prévisionnel 2026	Prévisionnel 2027	Prévisionnel 2028	TOTAL
Crédits de paiement prévisionnels	593 382,55 €	152 374,67 €	4 094 910,00 €	1 483 015,00 €	17 200,00 €	17 200,00 €	6 358 082,22 €
Recettes prévisionnelles	593 382,55 €	152 374,67 €	4 094 910,00 €	1 483 015,00 €	17 00,00 €	17 00,00 €	6 358 082,22 €
Autofinancement	414 927,92 €	152 374,67 €	2 378 910,00 €	-930 348,47 €	-142 205,00 €	-143 422,00 €	1 730 237,12 €
- Emprunt	0,00 €	0,00 €	1 000 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	1 000 000,00 €
- Subventions	178 454,63 €	0,00 €	716 000,00 €	2 413 363,47 €	159 405,00 €	160 622,00 €	3 627 845,10 €

Ces explications entendues, **Monsieur le Président** demande au Conseil Communautaire d'approuver les modifications à l'Autorisation de Programme n°2015-01 Pôle Gare de Surgères.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :

A l'unanimité,

- Donne acte au rapporteur de la présentation ci-dessus détaillée,
- Approuve les modifications de l'Autorisation de Programme n°2015-01 telle que présentée ci-dessous :

AP/CP n°2015-01 Pôle gare de Surgères	Réalisé 2015-2023	Réalisé 2024	Prévisionnel 2025	Prévisionnel 2026	Prévisionnel 2027	Prévisionnel 2028	TOTAL
Crédits de paiement prévisionnels	593 382,55 €	152 374,67 €	4 094 910,00 €	1 483 015,00 €	17 200,00 €	17 200,00 €	6 358 082,22 €
Recettes prévisionnelles	593 382,55 €	152 374,67 €	4 094 910,00 €	1 483 015,00 €	17 200,00 €	17 200,00 €	6 358 082,22 €
- Autofinancement	414 927,92 €	152 374,67 €	2 378 910,00 €	-930 348,47 €	-142 205,00 €	-143 422,00 €	1 730 237,12 €
- Emprunt	0,00 €	0,00 €	1 000 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	1 000 000,00 €
- Subventions	178 454,63 €	0,00 €	716 000,00 €	2 413 363,47 €	159 405,00 €	160 622,00 €	3 627 845,10 €

- Autorise Monsieur le Président à prendre toutes dispositions, pour ce qui concerne le suivi administratif, technique et financier de la présente délibération.

Pour Extrait Conforme :
Les signatures sont au registre.
Fait à Surgères,
Le 10 mars 2025

Le Président

Jean GORIOUX



Le secrétaire de séance

Jean-Michel SOUSSIN

Délais et voies de recours

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Poitiers dans le délai de deux mois suivant la publication et/ou la notification. Le recours peut également être déposé sur l'application internet Télérecours citoyens à l'adresse suivante : www.telerecours.fr. La délibération peut également faire l'objet d'un recours administratif auprès du Président dans le même délai ; en cas de réponse négative ou en cas d'absence de réponse dans un délai de deux mois, le demandeur dispose d'un nouveau délai de deux mois pour introduire un recours contentieux.